



Parcoursup et algorithmes locaux: un sénateur LR va déposer une proposition de loi

Paris, 20 juil. 2019 (AFP) -

Faut-il rendre obligatoire la publication des algorithmes utilisés par la plateforme Parcoursup ? La question ressurgit au moment où s'achève la phase principale de sélection pour cette année, un sénateur LR préparant une proposition de loi "pour parvenir à une plus grande transparence".

Jacques Groperrin a présenté cette semaine en commission de la Culture au Sénat une communication sur les "algorithmes locaux dans Parcoursup", dans le cadre d'une mission de suivi de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE).

Si la "recette" de l'algorithme qui permet, au niveau national, d'affecter les candidats dans l'enseignement supérieur a bien été publiée, la question des critères utilisés par chaque formation pour classer les candidats reste posée.

"L'existence des algorithmes locaux est indéniable, contrairement à ce que soutient la ministre qui s'obstine à nier cette évidence", a déclaré M. Groperrin devant la commission de la Culture, selon le compte-rendu publié en ligne.

Pierre Ouzoulias (CRCE à majorité communiste), qui réclame depuis la promulgation de la loi la publication de ces "algorithmes locaux", s'est félicité de cette "reconnaissance" de leur existence.

M. Groperrin "montre que la procédure Parcoursup se compose d'une phase de pré-classement qui met en oeuvre des +algorithmes locaux+ et d'un examen individuel des dossiers", a-t-il déclaré dans un communiqué.

"Le régime de publication et de communication de ces algorithmes locaux est un régime spécial, dérogatoire du droit commun", qui prévoit "une publication en ligne obligatoire", a souligné M. Groperrin.

Le sénateur LR déposera une proposition de loi "pour revenir à un régime de droit commun", après avoir auditionné des présidents d'université à la rentrée.

"L'adoption de cette proposition de loi me paraît essentielle pour parvenir à une plus grande transparence", a-t-il déclaré en commission.

"Les lycées doivent connaître les critères de sélection des universités et le secret des délibérations n'est pas entaché", a-t-il précisé à l'AFP, rappelant que le président de la République avait lui-même demandé la transparence des algorithmes de Parcoursup en mars 2018.

La phase principale de Parcoursup s'est achevée vendredi à minuit, plus de 58.000 candidats étant encore sans proposition pour la rentrée.

vm/are/sd

Afp le 20 juil. 19 à 19 49.